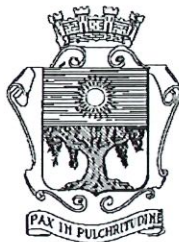


AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_01-DE
Reçu le 14/05/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Géraud MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, Maire, M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Julien PASQUINI

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 28 avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_01-DE
Reçu le 14/05/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2025 – 10 : Il a été décidé la passation et la signature avec THALIA DRV PROD SAS sise, 13 Chemin de Longo Maï 06600 Antibes, d'un contrat de cession portant sur la représentation de la pièce de théâtre « L'improbable histoire des passantes ou le poème de la page 17 » composée de deux artistes et d'un régisseur le vendredi 6 juin 2025 à 20h30 au Casino de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 2025 € TTC incluant les frais de restauration. Les frais de transport et d'hébergement des 3 intervenants feront l'objet d'une facture séparée et seront à la charge de la commune.

2025 – 11 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie L'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 Nice, d'un contrat de cession portant sur la présentation de deux représentations de « Contre-poids ». La compagnie interviendra le 10 juin 2025 à 10h et 14h à la Crypte de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée de 60 minutes par représentation. Le montant forfaitaire des prestations est de 1075 € NET (TVA non applicable).

2025 – 12 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association A CAPPELLA sise, 784 rue de la Libération 83390 Puget-Ville, d'un contrat de cession portant sur la représentation du concert « Trio Parisienne » composée de 3 artistes et 2 techniciens le vendredi 27 juin 2025 à 19h30 au Casino de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 3155 € TTC incluant les frais de déplacement et de restauration.

2025 – 13 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie B.A.L., sise 12 ter place Garibaldi 06300 Nice, d'un contrat de cession portant sur la représentation d'une pièce de théâtre appelée « La Belle et la Bête » composée de 3 artistes et un technicien. La troupe interviendra le 25 juillet 2025 à 19h au Jardin de l'Olive de Beaulieu-sur-Mer et pour une durée de 60 minutes. Le montant forfaitaire des prestations est de 1600€ NET (TVA non applicable).

2025 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association BASILIC SWING sise, 14 rue Fortia 13001 Marseille, d'un contrat de cession portant sur la représentation du concert « French Touch Tour » composée de 6 artistes et 3 techniciens le vendredi 22 août 2025 à 20h30 au Jardin de l'Olive de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire des prestations est de 4000 € TTC incluant les frais de transport et de technique Son & Lumières. Les frais de restauration et d'hébergement feront l'objet d'une facture séparée et seront à la charge de la commune.

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_01-DE
Reçu le 14/05/2025



2025 – 15 : Il a été décidé la passation et la signature avec la compagnie L'Embrayage à Paillettes, sise 7 rue du Rocher 06000 Nice, d'un contrat de cession portant sur la présentation publique de « Impromptu Burlesque ». La troupe interviendra, le 13 juin 2025 à partir de 18h, place Marinoni pour une durée de 45 minutes. Le montant forfaitaire de la prestation est de 1200€ NET (TVA non applicable).

2025 – 16 : Considérant qu'il a été lancé, dans le respect des dispositions du code de la commande publique, une consultation formalisée – appel d'offres ouvert – portant sur le marché public alloti de travaux ayant pour objet la construction d'une école élémentaire, d'une crèche municipale, d'une médiathèque et d'un parking enterré.

Considérant qu'il a été procédé à la publication de l'avis de marché aux organes ci-dessous :

- BOAMP n°25-14009 du 07 février 2025,
- JOUE – TED n° 84523-2025 du 07 février 2025 / numéro de publication au JO S - 27/2025,
- Site internet www.marches-securises.fr du 07 février 2025 à 18h11.

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au mardi 18 mars 2025 à 12h.

Il a été décidé la passation et la signature pour chaque lot ci-dessous, du marché public de travaux correspondant avec les entreprises suivantes :

- Lot n°2 « Curage - démolition – gros œuvre – charpente – façades - couvertures – menuiseries extérieures – gestion de la pollution - terrassements et parois de soutènement » : entreprise SPADA CONSTRUCTION sise Immeuble The Crown – Bât. A – 21 Avenue Simone Veil – CS 63198 – 06204 NICE Cedex 3, dont l'offre est d'un montant de 8 672 374,24 € H.T ;
- Lot n°03 « Cloisons – plafonds – doublages - menuiseries bois intérieures » : entreprise SARL CLIBAT AMENAGEMENT sise 6, Allée des santonniers, ZI secteur D12 - 06700 SAINT LAURENT DU VAR, dont l'offre est d'un montant de 1.057.654 € H.T ;
- Lot n°04 « CVC – plomberie – sanitaire » : entreprise HYDRIUM SASU sise 642 route de Grenoble à Nice 06200, dont l'offre est d'un montant de 1 088 488,50 € H.T ;
- Lot n°05 « Électricité CFO - CFA – SSI » : entreprise SAS C.M.T GENIE ELECTRIQUE sise 135, rue Emilien Gautier – Les Milles – 13290 AIX EN PROVENCE, dont l'offre est d'un montant de 896 207,54 € H.T ;
- Lot n°06 « Cuisine » : entreprise GROUPE LCI – SERAFEC (Littoral Cuisines Industrielles) sise 1ère Avenue 3211 mètres Zone Industrielle 06510 – CARROS, dont l'offre est d'un montant de 99 760 € H.T ;
- Lot n°07 « Revêtement de sols et murs – chapes – peinture - résines – nettoyage » : Offre de base avec PSE au GROUPEMENT D'ENTREPRISES MS DECO / SARL RPM BALLY / DUMEZ COTE D'AZUR SAS, représenté par son mandataire MS DECO, sise 12 Chemin de Saquier 06200 Nice, dont l'offre est d'un montant de 469.121,74 € H.T ;
- Lot n°08 « Espaces verts – jeux et mobiliers » : entreprise BOTANICA JARDINS SERVICES sise 885 avenue du Docteur Lefebvre 06270 Villeneuve Loubet, dont l'offre est d'un montant de 489.661,98 € H.T ;

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_01-DE
Reçu le 14/05/2025



- Lot n°09 « Ascenseurs » : entreprise OTIS sise 44 Route des Dolines Immeuble THALASSA 06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS, dont l'offre est d'un montant de 227 500 € H.T ;
 - Lot n°10 « VRD » : entreprise SAS COLAS FRANCE sise Za de la Grave, BP 328 - 06514 CARROS CEDEX, dont l'offre est d'un montant de de 145 197 € H.T ;
 - Lot n°11 « Étanchéité » : entreprise ASTEN SAS sise 110 Quai de la Banquière 06730 SAINT ANDRÉ DE LA ROCHE, dont l'offre est d'un montant de 249.999,19 € H.T ;
 - Lot n°12 « Serrurerie » : entreprise TERRITOIRE SAS sise 31 Traverse de la Buzine 13011 Marseille, dont l'offre est d'un montant de 359.939 € H.T.
- Les dépenses en résultant sont inscrites au budget primitif.

2025 – 17 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société Coficiel Bungalows, sise 2750 RN7 à Villeneuve-Loubet (06270), d'un contrat portant sur la location de bungalows destinés à la surveillance des plages lors de la saison estivale. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 4 422,00 € H.T. La durée du contrat est pour l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

